

2024-085

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2024-11-25-63 CONSEIL MUNICIPAL du 25 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 19 novembre 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Laure BOUDON ; Nathalie BERNARD ; Gérard CHEVRIER ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Joan PUYRAIMOND.

Absent excusé : Christian BERNARD donne procuration à Nathalie BERNARD.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Subvention à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) - Noël des enfants 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de l'OCCE du Regroupement Pédagogique Intercommunal Montjoyer / Réauville pour le Noël des enfants 2024.

Il rappelle que chaque année une subvention est accordée à l'Association des Parents d'Elèves (APE) pour participer aux cadeaux du Père-Noël.

Cette année, il propose d'attribuer cette somme à l'OCCE, l'APE étant « en réorganisation ». La subvention serait utilisée pour offrir un spectacle à l'ensemble des élèves du RPI ainsi que pour des cadeaux pour chaque classe.

La somme proposée s'élève à 20.00 € par enfant, partagée entre les 2 communes du RPI.
Soit pour 59 élèves : $20 \text{ €} \times 59 / 2 = 590 \text{ €}$.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- **Décide** d'attribuer à l'OCCE une subvention de 590 €.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

VOTE : 10 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

La secrétaire
Lauriane MOINE

Le Maire
Norbert PERRIN

Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 28 NOV. 2024
Affiché le 28 NOV. 2024

